

Bois-Colombes, le mardi 22 octobre 2013

AVIVA LANCE UN NOUVEAU CONTRAT DE RETRAITE COLLECTIVE AVIVA RETRAITE ENTREPRISE ARTICLE 83

Aviva France, assureur vie, épargne, retraite, santé, dommages et prévoyance, élargit sa gamme de produits et lance : Aviva Retraite Entreprise Article 83. Ce nouveau contrat de retraite collective destiné principalement aux TPE et PME, permet aux chefs d'entreprise d'apporter une réponse aux besoins de retraite de leurs salariés tout en bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux.

***Florence Gilles, directrice du développement des produits vie d'Aviva France :** «Aviva Retraite Entreprise article 83 s'inscrit pleinement dans notre démarche de modernisation et de développement de notre gamme de produits d'épargne, de retraite et de prévoyance destinée aux professionnels et petites et moyennes entreprises. Ce contrat bénéficie d'une grande souplesse d'utilisation et de nombreuses options. Il permet aux dirigeants d'entreprise de répondre efficacement aux préoccupations de retraite de leurs salariés dans des conditions avantageuses.»*

Aviva Retraite Entreprise Article 83 est un contrat collectif d'assurance vie multisupport qui permet à l'entreprise de financer un régime de retraite supplémentaire au profit d'une ou plusieurs catégories de salariés. Un contrat avantageux car la part des cotisations versées par l'entreprise est déductible de son résultat fiscal et exonérée de charges sociales, elle est également exonérée de l'Impôt sur le Revenu pour le salarié dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

LES PRINCIPAUX ATOUTS D'AVIVA RETRAITE ENTREPRISE ARTICLE 83

POUR L'ENTREPRISE

- **Le libre choix du versement des cotisations**
 - en pourcentage du salaire réel
 - en pourcentage d'une tranche de salaire (tranche A, B ou C)
 - en pourcentage du plafond de la sécurité sociale (cotisation forfaitaire)
- **L'option garantie exonération**

Cette garantie permet le maintien, par l'assureur, des garanties sans percevoir les cotisations versées par l'employeur lorsqu'un affilié est atteint d'Incapacité Temporaire Totale de Travail, d'Incapacité Permanente et Totale, d'Invalidité Permanente Totale ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie.

POUR LES SALARIES

- **La table de mortalité garantie** à la date d'affiliation
- **Le choix de l'option d'investissement**
 - La gestion évolutive pour une gestion pilotée
 - La gestion libre avec 49 supports dont un fonds à horizon de placement
- **Le passage de la gestion libre à la gestion évolutive et inversement**
- **La possibilité d'effectuer des versements volontaires** (minimum 750€)
- **Une large gamme d'options de rente lors du départ en retraite**
 - Rente viagère non réversible
 - Rente viagère réversible, avec un taux de réversibilité au choix de 50 % à 100 % par pas de 10

- Rente viagère avec annuités garanties, réversible à 100 %
- Rente viagère par paliers : minorée ou majorée pendant 5 ou 10 ans, non réversible ou réversible à 100 %.

Contacts

Dominique Eluau - 01 76 62 67 19 - courriel : dominique_eluau@aviva.fr

Thibault de Saint Simon - 01 76 62 67 88 - courriel : thibault_desaintsimon@aviva.fr

A propos d'Aviva

Avec plus de 180 ans d'expérience en France, Aviva filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, offre une gamme complète de produits à 3 millions de clients, particuliers, artisans commerçants, professions libérales et petites et moyennes entreprises. La compagnie se distingue par un modèle solide et rentable de multidistribution (agents généraux, courtiers, conseillers vie, conseillers en gestion de patrimoine UFF). Aviva France compte également des partenaires tels que l'AFER, première association d'épargnants de France, le Groupe Crédit du Nord. Aviva emploie directement plus de 4700 collaborateurs.

Plus d'infos sur : presse.aviva.fr et sur Twitter : [@AvivaFrance](https://twitter.com/AvivaFrance)